



# RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS ET DE SIX MOIS TERMINÉES LES 31 AOÛT 2016 ET 2015

## Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 31 août 2016 et pour les périodes de trois et six mois terminées à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2016 et 2015.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2016 est basée sur les états financiers intermédiaires de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 11 octobre 2016. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire. Notez qu'il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne les rubriques « Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes », « Méthodes comptables critiques », « Instruments financiers » et « Facteurs de risque » par rapport à celles présentées par la Société dans son rapport de gestion annuel 2016 tel que déposé auprès des autorités réglementaires le 25 mai 2016. La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Les actions de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO » et à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

### **Énoncés prospectifs**

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information ou des énoncés concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament candidat CaPre et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation des essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre conformément aux bonnes pratiques courantes de fabrication (« BPCF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation; et
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du CaPre;
- les antécédents de pertes nettes de la Société et sa capacité d'atteindre et maintenir la rentabilité dans le future;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre conformément aux BPCF;
- la capacité de la Société de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à CaPre dans l'éventualité où CaPre atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de toute tierce partie ou de Neptune à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel scientifique clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de toute poursuite en responsabilité liée à ses produits pouvant être intentée contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits pharmaceutiques, des compléments alimentaires et des aliments médicaux; et
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel,

qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

#### **Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS**

La Société utilise des mesures financières ajustées, incluant la perte d'exploitation non-IFRS (perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements, la rémunération à base d'actions et de certaines autres opérations non monétaires), pour évaluer sa performance d'exploitation. Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont issues directement des états financiers de la Société et sont présentées de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise ces mesures afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise la perte d'exploitation non-IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul de la perte d'exploitation non-IFRS d'Acasti peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Acasti calcule sa perte d'exploitation non-IFRS en ajoutant à la perte nette les charges financières, les amortissements et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société sont exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription. Acasti exclut du calcul de sa perte d'exploitation non-IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Un rapprochement de la perte nette à la perte d'exploitation non-IFRS est présenté plus loin dans ce document.

#### **Aperçu de l'entreprise**

Acasti est une société biopharmaceutique émergente avançant CaPre (omega-3 phospholipide et composition d'acides gras libres), un médicament cardiovasculaire se classant potentiellement le meilleur de sa catégorie, pour le traitement de l'hypertriglycéridémie, une condition chronique qui affecte environ un tiers de la population américaine<sup>1</sup>. La stratégie de la Société est de développer et de commercialiser CaPre pour les 3 à 4 millions de patients aux États-Unis<sup>2</sup> avec une hypertriglycéridémie sévère. Depuis sa création en 2008, Acasti a mis l'accent à répondre besoin essentiel du marché pour le développement d'un produit thérapeutique d'oméga-3 efficace, sécuritaire et bien absorbant avec un impact positif sur les principaux lipides associées au risque de maladies cardiovasculaires.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence exclusive de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2013, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence en échange

<sup>1</sup> Source: Datamonitor and Archives of Internal Medicine, 2009; 169(6):572-578

<sup>2</sup> Source: Am J Med. 2014, 127, 36-44

d'actions de catégorie A. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Les produits développés par Acasti nécessitent l'approbation de l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (« FDA ») et des organismes de réglementation similaires d'autres pays afin d'entreprendre des études cliniques et l'approbation des autorités réglementaires afin d'autoriser la vente et la commercialisation de ses produits (approbation d'une Demande de drogue nouvelle (« NDA »)).

Le CaPre, médicament candidat sur ordonnance d'Acasti, vise à réduire efficacement les triglycérides tout en fournissant également des effets bénéfiques sur le LDL-C (lipoprotéines de basse densité ou mauvais cholestérol) et le HDL-C (lipoprotéines de haute densité ou bon cholestérol) sur des patients présentant une hypertriglycéridémie sévère, comblant un besoin médical qu'aucune autre option de traitement de l'oméga-3 n'a pu adresser. CaPre a complété avec succès la Phase 2 des essais cliniques chez les patients souffrant de l'hypertriglycéridémie, une affection métabolique très fréquente dans laquelle les taux sanguins de triglycérides, un type de lipide, sont élevés, posant un risque pour la santé cardiovasculaire. Une hypertriglycéridémie sévère est associée à un risque accru de maladies cardiovasculaires et de pancréatite et est souvent causée ou exacerbée par un diabète à haut niveau de sucre non contrôlé, l'obésité et les habitudes sédentaires. Dans les deux essais cliniques de Phase 2 (« TRIFECTA » et « COLT »), CaPre s'est avéré sécuritaire et bien toléré à toutes les doses testées et n'a présenté aucun effet secondaire grave associé au traitement. CaPre se prend par voie orale une fois par jour sous forme de capsules.

CaPre est une composition novatrice d'oméga-3 (livré à la fois des acides gras libres (AGL) et lié aux phospholipides) provenant de l'huile de krill. Les oméga-3 du CaPre, principalement l'acide eicosapentaénoïque (EPA) et l'acide docosahexaénoïque (DHA), sont présents sous forme d'acides gras libres ou liés aux phospholipides ce qui les aide à être mieux absorbés par l'organisme. Cela permet une meilleure biodisponibilité et des niveaux sanguins EPA et DHA accrues par rapport à plusieurs autres options dérivées d'huile de poisson oméga-3 acide sous forme d'esters éthyliques, l'ingrédient actif de médicaments tels que LOVAZA. Dans deux essais cliniques de Phase 2, CaPre a réduit avec efficacité le taux de triglycérides. Surtout, CaPre a également démontré un effet neutre sur des taux de LDL-C (contrairement au LOVAZA qui augmente le LDL-C). LDL-C est dangereux, car il s'accumule dans les parois des vaisseaux sanguins, où il peut causer des blocages (athérosclérose). CaPre a réduit également le cholestérol à lipoprotéines de densité non-haute (non-HDL-C) — un marqueur utile de maladie cardiovasculaire. Enfin, les données COLT ont démontré une moyenne augmentation du HDL-C de 7.7% (bon cholestérol) avec CaPre à 4 gramme par jour ( $P = 0,07$ ). Ces multiples avantages potentiels, si confirmé par la phase 3, pourraient être un avantage concurrentiel pour CaPre, car aucun médicament d'oméga-3 actuellement approuvé n'a montré une capacité à moduler positivement les quatre lipides majeurs sanguins (par exemple : triglycérides, non-HDL-C, LDL-C, et HDL-C) pour le traitement de l'hypertriglycéridémie. Si appuyé par d'autres essais cliniques démontrant l'efficacité, CaPre pourrait devenir un composé d'oméga-3 parmi les meilleurs de sa catégorie pour le traitement de l'hypertriglycéridémie sévère. La stratégie d'Acasti est de développer et de commercialiser CaPre pour cette indication.

En plus de la licence de Neptune, Acasti a continué d'accroître son portefeuille de propriété intellectuelle et ses brevets, au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2016. Le dernier brevet d'Acasti à expirer est valide jusqu'en 2030. L'octroi des brevets supplémentaires est un jalon valorisant, ce qui augmente davantage les opportunités commerciales potentielles, y compris les possibilités d'octroi de licences et de partenariat pour CaPre. Acasti s'est engagé à bâtir un portefeuille mondial de brevets afin d'assurer une protection de propriété intellectuelle globale et de longue durée, tout en préservant également de précieux débouchés d'expansion.

### **Activités**

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2016, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de son programme de recherche et développement de produit pharmaceutique, allant de l'avant avec le développement de CaPre, son médicament candidat sur ordonnance. Ces progrès sont résumés ci-dessous.

## **Le point sur les essais cliniques – CaPre**

### Essais TRIFECTA et COLT de Phase 2

La Société a obtenu le rapport final de son essai clinique TRIFECTA (juin 2015) lequel confirmait et soutenait les résultats positifs de la phase 2 de l'essai clinique COLT annoncés en août 2013 à l'égard de l'innocuité et de l'efficacité de CaPre pour le traitement de patients présentant une hypertriglycéridémie. Le critère principal de l'essai TRIFECTA a été satisfait, les patients prenant des doses de 1 gramme ou de 2 grammes de CaPre affichant une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative et ajustée en fonction du placebo par rapport au taux initial. Par ailleurs, l'absence d'effet néfaste sur le LDL-C (mauvais cholestérol) et une réduction du non-HDL-C ont été observés sans préoccupation en ce qui concerne l'innocuité. Les données de COLT annoncées ultérieurement appuyaient aussi CaPre offrant potentiellement de triples avantages pour les patients présentant une hypertriglycéridémie telles que la diminution des niveaux élevés de triglycérides, et l'effet neutre sur le mauvais cholestérol (LDL-C) et une réduction du non-HDL-C, deux marqueurs utiles des maladies cardiovasculaires. Enfin, une moyenne augmentation de 7.7% du HDL-C (bon cholestérol) avec CaPre à 4 grammes par jour a été observée dans le procès de COLT, avec  $p=0,07$ .

### Essai pharmacocinétique (PK)

L'an dernier, Acasti a annoncé les premiers résultats de l'essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires en santé. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques.

Comme prévu, les pharmacocinétiques de CaPre ont semblé être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses uniques quotidiennes de 1 à 4 grammes. Après une dose unique quotidienne pendant 7 jours, CaPre avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient). Plus important encore, la biodisponibilité de CaPre n'a pas été significativement réduite lorsqu'il est pris avec un repas à faible teneur en matière grasse par rapport à un repas riche en graisses, un avantage important pour la gestion des patients hypertriglycéridémiques suivant un régime à faible teneur en gras. CaPre sera indiqué comme traitement d'appoint à l'exercice et au changement de régime alimentaire faisant ainsi partie d'un changement de style de vie pour mieux gérer l'hypertriglycéridémie. CaPre a été jugé sécuritaire et bien toléré et n'a soulevé aucune préoccupation en matière d'innocuité.

### Étude de transition pharmacocinétique

Le 14 septembre 2016, Acasti a annoncé les données de son étude de biodisponibilité ouverte, aléatoire, à permutations quadruple et croisée d'Acasti, laquelle comparait CaPre, qui fut administré en une seule dose de 4 grammes soit à jeun ou avec la prise d'un repas, avec un médicament approuvé pour l'hypertriglycéridémie, LOVAZA chez 56 volontaires en santé. L'étude a atteint son objectif primaire et a démontré qu'après l'administration de CaPre, les niveaux d'acides gras oméga-3 (EPA et DHA) ne dépassaient pas les niveaux obtenus après l'administration de 4 grammes de LOVAZA chez les sujets nourris d'un repas à haute teneur en gras. Ces résultats appuient le fondement prétendant un profil de tolérance comparable entre les deux produits.

Par ailleurs, chez les sujets à jeun, CaPre a démontré une meilleure biodisponibilité que LOVAZA, telle que mesurée par les concentrations sanguines d'EPA et DHA. Tel que rapporté précédemment, la biodisponibilité du CaPre n'est pas significativement réduite lorsque pris avec un repas à faible teneur en gras par rapport à un repas à haute teneur en gras. Cela pourrait représenter un avantage clinique important pour CaPre sur LOVAZA puisque l'administration avec un repas à faible teneur en gras représente un régime plus approprié pour les personnes ayant une hypertriglycéridémie qui suivent une diète alimentaire restreinte.

### Prochaines étapes

Acasti se prépare maintenant pour les discussions avec la FDA au sujet des prochaines étapes dans le plan de développement de CaPre, incluant l'étude clinique de phase 3. Un tel échange devrait permettre à la FDA de fournir ses commentaires quant au plan d'Acasti et de clarifier ou de répondre à des questions spécifiques que la FDA peut avoir avant ces prochaines étapes en vue de l'étude clinique de phase 3. Cet échange peut prendre la forme de communication écrite, de discussions et de rencontres potentielles en personne avec la FDA.

Acasti a l'intention d'entreprendre un essai clinique de phase 3 en Amérique du Nord sur une population de patients présentant des taux très élevés de triglycérides (supérieurs ou égaux à 500 mg/dL).

La Société entend poursuivre la voie réglementaire pour CaPre en vertu de l'article 505(b)(2) de la Loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques des États-Unis et a récemment conclu l'étude de transition de biodisponibilité, comparant CaPre à un médicament de prescription d'oméga-3 (LOVAZA) comme un moyen d'établir un pont scientifique entre les deux. Les résultats de cette étude devraient soutenir la faisabilité d'une voie réglementaire 505(b)(2) et aidera Acasti à optimiser la conception du protocole de l'étude clinique de phase 3. La voie d'approbation de 505(b)(2) a été utilisée par de nombreuses autres entreprises et les experts d'Acasti en réglementation et en études cliniques croient qu'une telle stratégie est mieux pour CaPre. Cela devrait permettre à Acasti d'optimiser l'avancement de CaPre tout en profitant d'importantes données cliniques et non cliniques déjà disponibles du LOVAZA, un médicament d'ordonnance d'oméga-3 déjà approuvé par la FDA. De plus, cela devrait réduire les coûts prévus et rationaliser le programme global de développement de CaPre requis pour appuyer le dépôt d'une demande NDA.

La finalisation et la réalisation du programme global de développement d'Acasti et de l'étude essentiel de la phase 3 y compris les coûts et les échéanciers dépendent des commentaires et directives de la FDA. Acasti continuera à travailler en étroite collaboration avec la FDA afin d'assurer que la Société est alignée avec leur point de vue sur le développement clinique de CaPre. Acasti croit pouvoir entreprendre la phase 3 de l'étude avant la fin de 2017.

Du temps et des capitaux additionnels seront nécessaires pour compléter le programme de développement du CaPre et accomplir le dépôt d'une demande de drogue nouvelle en vue d'obtenir l'approbation du CaPre aux États-Unis par la FDA avant de pouvoir le commercialiser. Dans un premier temps, Acasti vise une demande d'approbation de CaPre pour le traitement de l'hypertriglycéridémie sévère.

### **Autres faits nouveaux**

Le 1<sup>er</sup> mars 2016, Acasti a annoncé la démission de Jerald D. Wenker, Harlan W. Waksal, Adrian Montgomery et Reed V. Tuckson comme administrateurs de la Société effective au 29 février 2016. À pareille date, Acasti a annoncé la nomination du Dr. Roderick Carter en tant que président exécutif du conseil d'administration et Pierre Fitzgibbon à titre de membre du conseil de la Société.

Acasti a nommé Mme Jan D'Alvise en tant que présidente et chef de la direction à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016. Mme D'Alvise est une dirigeante accomplie ayant de l'expérience dans des grandes entreprises multinationales de pharmaceutique et de diagnostique, publiques, ainsi que dans les start-ups privées dans l'industrie des sciences de la vie. Son parcours exceptionnel comprend des rôles de leader dans l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise, du démarrage à la commercialisation et la croissance. Mme D'Alvise a établi des partenariats stratégiques de valeur substantielle et a obtenu du financement important auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé, à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, que les candidats énumérés à la circulaire de procuration ont été élus à titre d'administrateurs d'Acasti. Le conseil d'administration est actuellement composé des administrateurs suivants : Mme Jan D'Alvise, M. John Canan, le Dr. Roderick Carter (président), M. Jim Hamilton et le Dr. Leendert Staal.

Le 22 mars 2016, Acasti a reçu un avis de déficience du NASDAQ confirmant que la Société ne respecte plus le règlement 5605 de NASDAQ qui requiert que le comité d'audit soit constitué d'un minimum de trois administrateurs indépendants. Le 12 juillet 2016, Acasti a satisfait aux exigences d'inscription au règlement 5605 de NASDAQ par la nomination de trois

administrateurs indépendants au comité d'audit. Le comité d'audit est actuellement composé des personnes suivantes : M. Canan, président du comité d'audit, le Dr. Staal et le Dr. Carter.

Le 15 juillet 2016, la Société a également annoncé une transition à une nouvelle année financière en 2017. À la suite de cette transition, la fin de l'exercice financier aura lieu le 31 mars 2017 au lieu du 28 février 2017. Le changement de fin d'exercice sera mieux aligné avec les comparables de l'industrie et les fin de trimestres standard. Aux fins des dépôts réglementaires, la Société prévoit d'annoncer les résultats pour la période de transition de 13 mois se terminant le 31 mars 2017 avec un dernier trimestre couvrant la période de 4 mois du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 mars 2017.

### **Mode de présentation des états financiers**

Au 31 août 2016, les actifs courants de la Société de 8 529 \$ incluaient la trésorerie, les placements à court terme et le placement à court terme réservé de 8 124 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. Le placement à court terme réservé de 1 000 \$ a été entièrement libéré par Neptune le 20 septembre 2016. Les passifs de la Société au 31 août 2016 totalisant 1 540 \$ comprenaient essentiellement les montants à payer et frais courus à des créiteurs de 1 482 \$ ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 58 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 31 août 2016, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie (US \$) que la monnaie fonctionnelle de la Société (CA \$). Les passifs dérivés au titre des bons de souscription seront réglés en actions ordinaires de catégorie A. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,03 \$ le bon de souscription au 31 août 2016. La juste valeur des bons de souscription est réévaluée chaque date de clôture.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires et des produits tirés de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options, subventions de recherche ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit établir des alliances stratégiques et mobiliser les capitaux nécessaires. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

Au 31 août 2016, les passifs à court terme de la Société combinés avec le montant des charges prévues pour la recherche et développement de la phase 3 de son médicament candidat excèdent considérablement les actifs à court terme. La Société prévoit obtenir du financement additionnel ou trouver un partenaire stratégique et bénéficier du soutien continu de Neptune en termes de ressources partagées générales et administratives pour poursuivre son exploitation. La continuité de ce soutien est hors du contrôle de la Société. Si la Société n'obtient pas de financement additionnel, ne trouve pas un partenaire stratégique ou ne reçoit pas le soutien de sa société mère, elle risque de ne pas pouvoir réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, il existe une incertitude substantielle quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, et à réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. La direction croit que la Société sera en mesure d'atteindre les objectifs ci-dessus.

Les états financiers pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2016 ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités. Les états financiers n'incluent pas d'ajustements aux valeurs comptables, ni au classement des actifs et passifs et produits et charges, qui pourraient s'avérer nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était plus valide pour les états financiers.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Perte d'exploitation non-IFRS <sup>1</sup>	(1 625)	(1 485)	(3 911)	(3 430)
Perte nette et résultat global	(2 330)	(1 241)	(5 484)	(2 206)
Perte par action, de base et diluée	(0,22)	(0,12)	(0,51)	(0,21)
Actif total	23 552	33 028	23 552	33 028
Fonds de roulement <sup>2</sup>	7 047	15 195	7 047	15 195
Total des passifs financiers non courants	58	625	58	625
Total des capitaux propres	22 011	31 180	22 011	31 180

## RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE À LA PERTE D'EXPLOITATION NON-IFRS

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de six mois terminées les	
	31 août 2016	31 août 2015	31 août 2016	31 août 2015
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(2 330)	(1 241)	(5 484)	(2 206)
<b>Ajouter (déduire)</b>				
Charges financières	2	1	279	87
Produits financiers	(57)	(896)	(106)	(918)
Changement dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés	(65)	(24)	(98)	(1,732)
Amortissement	614	594	1 223	1 182
Rémunération à base d'actions	211	81	275	157
Perte d'exploitation non-IFRS <sup>1</sup>	(1 625)	(1 485)	(3 911)	(3 430)

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$
Revenus provenant des ventes	4	3	21	5
Perte d'exploitation non-IFRS <sup>1</sup>	(1 625)	(2 286)	(1 163)	(1 988)
Perte nette	(2 330)	(3 154)	(1 919)	(2 191)
Perte par action de base et diluée	(0,22)	(0,29)	(0,18)	(0,20)

<sup>1</sup> La perte d'exploitation non-IFRS (soit la perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt, les amortissements et la rémunération à base d'actions) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.

<sup>2</sup> Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, et ne pourrait donc pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.



	31 août 2015 \$	31 mai 2015 \$	28 février 2015 \$	30 novembre 2014 \$
Revenus provenant des ventes	7	5	178	29
Perte d'exploitation non-IFRS <sup>1</sup>	(1 485)	(1 946)	(2 263)	(2 099)
(Perte nette) bénéfice net	(1 241)	(966)	(2 311)	3 012
(Perte) bénéfice par action de base et dilué(e)	(0,12)	(0,09)	(0,21)	0.28

Les écarts de la perte nette ou le bénéfice net de trimestre à trimestre sont principalement dus à la variation dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés, notamment pour les trimestres terminés les 30 novembre 2014 et 31 mai 2015 avec des gains de 5 211 \$ et 1 708 \$, respectivement, ainsi que les variations des gains ou des pertes de change. Les changements de trimestre à trimestre de la perte d'exploitation non-IFRS sont principalement attribuables aux fluctuations des frais de recherche et développement.

#### ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS TERMINÉES LES 31 AOÛT 2016 ET 2015

##### Répartition des principaux postes des états du résultat net et du résultat global pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2016 et 2015

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2016 \$	2015 \$	2016 \$	2015 \$
Salaires et avantages du personnel	248	243	543	424
Rémunération à base d'actions	30	18	42	27
Contrats de recherche	658	439	2 059	1 131
Honoraires professionnels <sup>2</sup>	63	347	149	821
Amortissement <sup>2</sup>	614	595	1 223	1 183
Autres	8	36	23	85
Crédits d'impôt	(23)	(16)	(46)	(29)
<b>TOTAL</b>	<b>1 598</b>	<b>1 662</b>	<b>3 993</b>	<b>3 642</b>

<sup>1</sup> La perte d'exploitation non-IFRS (soit la perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt, les amortissements et la rémunération à base d'actions) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.

<sup>2</sup> La Société a modifié les états du résultat net et du résultat global en reclassant une dépense d'amortissement d'équipement ainsi que certains frais légaux de « Frais généraux et charges administratives » à « Charges de recherche et développement » afin de refléter de façon plus appropriée la manière dont les avantages économiques sont tirés de ces dépenses, donnant lieu à un reclassement de 546 \$ et 1 180 \$ pour les périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2015

Charges générales et administratives	Périodes de trois mois terminées les 31 août		Périodes de six mois terminées les 31 août	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	229	65	424	239
Frais administratifs	75	111	150	266
Rémunération à base d'actions	181	63	233	130
Honoraires professionnels	166	99	303	187
Relations avec les investisseurs	119	86	122	161
Loyer	24	27	53	52
Autres	62	52	137	99
<b>TOTAL</b>	<b>856</b>	<b>503</b>	<b>1 422</b>	<b>1 134</b>

**Perte d'exploitation avant les intérêts, l'impôt et les amortissements, rémunération à base d'action et de certaines autres opérations non monétaires (perte d'exploitation non-IFRS)**

**Période de trois mois terminée le 31 août 2016 comparé au 31 août 2015 :**

La perte d'exploitation non-IFRS a augmenté de 140 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016 pour s'établir à 1 625 \$, comparativement à 1 485 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2015, essentiellement en raison de la hausse des charges générales et administratives, plus particulièrement en raison de la rémunération et les frais de consultants, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements.

Les charges de recherche et de développement ont diminué de 95 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des honoraires professionnels de 284 \$, essentiellement contrebalancée par l'augmentation des contrats de recherche de 219 \$. Puisqu'Acasti a continué d'aller de l'avant avec son programme de développement, la composition des dépenses a également changé, entre autre en raison de l'augmentation des contrats de recherches en lien avec la poursuite de l'étude clinique de biodisponibilité, lancée au début de l'exercice 2017 dans le but d'établir le pont scientifique justifiant son intention de poursuivre la voie réglementaire en vertu de l'article 505(b)(2).

L'augmentation des charges générales et administratives de 235 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements s'explique principalement par l'augmentation des salaires et avantages du personnel de 164 \$, principalement avec l'ajout de nouveaux membres de la direction, des honoraires professionnels de 67 \$ et des relations avec les investisseurs de 33 \$, essentiellement contrebalancée par les augmentations des frais administratifs de 36 \$.

**Période de six mois terminée le 31 août 2016 comparé au 31 août 2015 :**

La perte d'exploitation non-IFRS a augmenté de 481 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016 pour s'établir à 3 911 \$, comparativement à 3 430 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2015, essentiellement dû la hausse des charges de recherche et de développement, plus particulièrement en raison des contrats de recherche avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements.

Les charges de recherche et de développement ont augmenté de 296 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des contrats de recherche de 928 \$ et des salaires et des avantages du personnel de 119 \$, essentiellement contrebalancée par les diminutions des honoraires professionnels de 672 \$ et des autres charges de 62 \$. L'augmentation de 928 \$ dans les contrats de recherche est due aux hausses de l'étude clinique de biodisponibilité initiée au début de l'année financière 2017. La Société a également continué le développement de procédé pharmaceutique et analytique ainsi que la mise à l'échelle du contrôle manufacturier chimique.

L'augmentation des charges générales et administratives de 185 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements s'explique principalement par l'augmentation des salaires et avantages du personnel de

185 \$ et des honoraires professionnels de 116 \$. L'augmentation est essentiellement contrebalancée par les diminutions des frais administratifs de 116 \$ et des relations avec les investisseurs de 39 \$.

### Perte nette

La Société a réalisé une perte nette pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016, de 2 330 \$, ou 0,22 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 241 \$, ou 0,12 \$ par action, pour la période de trois mois terminée le 31 août 2015. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés dans la rubrique « Perte d'exploitation non-IFRS» de même que de la réduction du gain de change de 879 \$.

La Société a réalisé une perte nette pour la période de six mois terminée le 31 août 2016, de 5 484 \$, ou 0,51 \$ par action, comparativement à une perte nette de 2 206 \$, ou 0,21 \$ par action, pour la période de six mois terminée le 31 août 2015. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés dans la rubrique « Perte d'exploitation non-IFRS», de même que de la réduction de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription de 98 \$ comparé à une réduction de 1 732 \$ pour la période antérieure, une perte de change de 264 \$ comparé à un gain dans la période antérieure de 804 \$ et une augmentation de la rémunération à base d'actions de 191 \$, principalement contrebalancée par une légère augmentation de l'amortissement de 41 \$. La rémunération à base d'actions a augmenté en raison des nouveaux octrois au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2016.

## LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

### Structure du capital social

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription s'établissent comme suit :

	31 août 2016	29 février 2016
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	10 712 038	10 712 038
Options sur actions attribuées et en circulation	1 037 801	454 151
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ US jusqu'au 3 décembre 2018 <sup>1)</sup>	1 840 000	1 840 000
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 16,00 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	161 654	161 654
<b>Nombre total d'actions après dilution</b>	<b>13 751 493</b>	<b>13 167 843</b>

1) Total de 18 400 000 unités, 10 bons de souscriptions doivent être exercés pour un total de 15,00 \$ US pour obtenir une action de la Société.

### Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois et de six mois terminées les 31 août 2016 et 2015

#### Activités d'exploitation

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2016 et 2015, les activités d'exploitation de la Société ont engendré, respectivement, des baisses de 912 \$ et de 2 289 \$ des liquidités. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2016 et 2015 est essentiellement attribuable à la variation des éléments hors caisse, plus spécifiquement la diminution des charges payées d'avances et l'augmentation du montant à payer à la société mère, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-devant portant sur la perte d'exploitation non-IFRS.

Pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2016 et 2015, les activités d'exploitation de la Société ont engendré, respectivement, des baisses de 2 984 \$ et de \$3 254 des liquidités. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2016 et 2015 est essentiellement attribuable à la hausse de la perte nette après ajustements au titre des éléments hors trésorerie, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-devant portant sur la perte d'exploitation non-IFRS.

#### Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2016 et 2015, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement des hausse de 2 400 \$ et 3 600 \$ des liquidités. La hausse des liquidités générées par les activités

d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 août 2016 est surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 3 834 \$, contrebalancée par des acquisitions de placements à court terme de 903 \$ et d'équipements de 542 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 31 août 2015 était surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 6 084 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 2 512 \$.

Pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2016 et 2015, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement des hausse de 2 915 \$ et 4 483 \$ des liquidités. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de six mois terminée le 31 août 2016 est surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 13 212 \$, contrebalancée par des acquisitions de placements à court terme de 9 266 \$ et d'équipements de 1 053 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de six mois terminée le 31 août 2015 était surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 7 084 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 2 512 \$.

#### **Activités de financement**

Pour les périodes de six mois terminées les 31 août 2016 et 2015, les activités de financement de la Société ont généré une baisse des liquidités de 15 \$ et de 2 \$, respectivement, due à l'intérêt payé.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a augmenté de 1 502 \$, 1 380 \$ et de 1 295 \$, respectivement, pour les périodes de trois mois terminées les 31 août 2016 et 2015 et de six mois terminée le 31 août 2016 et a diminué de 134 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. Au 31 août 2016, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 8 124 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

La Société avait un gage de recours de 1 million de dollars et ce montant était réservé, tel que mentionné à la rubrique « Transactions entre parties liées » plus bas. Le placement à court terme réservé a été entièrement libéré par Neptune le 20 septembre 2016.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, des fonds avancés par sa société mère, du produit tiré de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options, subventions de recherche ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Acasti continue d'utiliser les sommes obtenues lors de l'offre publique et du placement privé aux essais cliniques courants et futurs de CaPre. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour y arriver. La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles et que ses produits d'intérêts et crédits d'impôt à la recherche prévus ne devraient pas suffire à financer ses activités et ses besoins en capital au cours des douze mois à venir. La direction croit que la Société sera en mesure d'atteindre les objectifs tels que décrits dans la section Mode de présentation des états financiers ci-dessus.

**Situation financière**

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 août 2016 comparativement au 29 février 2016 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	(134)	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(4 212)	Échéance de placements à court terme
Clients et autres débiteurs	(277)	Paievements reçus
Crédits d'impôt à recevoir	47	Augmentation du recevable
Charges payées d'avance	(220)	Augmentation des recherches de contrat
Immobilisations corporelles	992	Acquisition
Immobilisation incorporelle	(1 161)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	235	Augmentation des charges et contrats de recherche
Montant à payer à la société mère	107	Augmentation des charges avec la société mère
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(98)	Variation de la juste valeur

**Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements**

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière à l'exception des engagements suivants. Au 31 août 2016, les passifs de la Société s'établissaient à 1 540 \$, dont une tranche de 1 482 \$ est exigible au cours des douze prochains mois et une tranche de 58 \$ a trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles au 31 août 2016 :

	Total	Moins de	
		1 an	1-2 ans
	\$	\$	\$
Créditeurs	1 482	1 482	-
Contrats de recherche et de développement	1 599	1 481	118
Obligation d'achat d'équipement	1 646	1 646	-
Total	4 727	4 609	118

**Accords de recherche et de développement**

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer certains produits. La Société s'est réservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 18 mois à un coût total de 5 141 \$, dont une tranche de 2 846 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 août 2016, un montant de 696 \$ était inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

La Société a aussi conclu une entente prévoyant l'achat d'équipement de production pour un coût total de 2 589 \$ en vue de son approvisionnement pour la fabrication clinique et commercial futur de CaPre. Au 31 août 2016, un montant de 943 \$ a été payé à l'égard de cet équipement.

**Éventualité**

L'ancien président et chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8.5 millions de dollars et l'émission d'instruments de capitaux propres du groupe. Comme la direction de la Société estime que ces revendications ne sont pas valides, aucune provision n'a été comptabilisée. Neptune et ses filiales ont également déposé une demande supplémentaire afin de récupérer certains montants de l'ancien président et chef de la direction. Tous les paiements fondés à base d'actions détenues par l'ancien président et chef de la direction ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

**Transactions entre parties liées**

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	Période de trois mois terminées le		Période de six mois terminées le	
	2016	31 août 2015	2016	31 août 2015
	\$	\$	\$	\$
Charges de recherche et de développement	9	-	9	346
Charges générales et administratives	132	212	258	413
<b>TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>212</b>	<b>267</b>	<b>759</b>

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Le 7 janvier 2016, Neptune a annoncé l'acquisition de Biodroga Nutraceutiques Inc. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité de 2 millions de dollars afin de garantir en partie le financement requis pour cette transaction. En conséquence, le montant correspondant devait être considérés comme un placement à court terme réservé pour la Société jusqu'à ce qu'il soit libéré par la banque ou réduit par Neptune. Neptune a accepté de payer à Acasti un frais annuel sur les fonds engagés à un taux annuel de (i) 9% au cours des six premiers mois et (ii) 11% pour la durée restante de l'entente. Le 15 juillet 2016, Neptune a réduit le placement à court terme réservé à 1 million de dollars. Le placement à court terme réservé a été entièrement libéré par Neptune le 20 septembre 2016. La Société a comptabilisé des produits d'intérêts d'un montant de 38 \$ et 83 \$ respectivement au cours des périodes de trois et six mois terminées le 31 août 2016.

Le montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

La Société a signé un ordre d'achat avec la société mère pour des fournitures de recherche et développement totalisant 113 \$, qui devraient être livrés au cours du troisième trimestre.

Les principaux dirigeants sont les dirigeants de la Société, les membres du conseil d'administration de la Société et du parent. Ils exercent un contrôle sur 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 10 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel clé de direction.

**Futures modifications comptables**

Les méthodes comptables et conventions d'évaluations qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 29 février 2016. L'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain

nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires.

L'IASB a publié les normes suivantes qui comportent des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers :

*IFRS 9 – Instruments financiers*

*Modifications à l'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires au 31 août 2016.

**Contrôles et procédures**

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par une personne dont les fonctions sont semblables à celles du chef de la direction, et par le chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

**Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Au cours du trimestre terminé le 31 août 2016, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

**Facteurs de risque**

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois et six mois terminées les 31 août 2016 et 2015 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de la société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

**Informations supplémentaires**

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc., sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

Au 11 octobre 2016, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 10 712 038. Il y a également 1 028 551 options sur actions et 18 561 654 bons de souscription de série 8 et 9 en circulation.